

DECISION n°2013-01-021 du 22 janvier 2013

portant nomination du correspondant informatique et libertés de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1, L. 1313-5 et R. 1313-17 à -23 ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et notamment ses articles 42 à 55 ;

Vu le décret du 7 juillet 2010 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la décision 2011-02-060 du 9 février 2011 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu la nomination de Manuelle VERTOT en qualité de chef du service des affaires juridiques ;

Vu la décision n°2013-01-007 du 10 janvier 2013 modifiant la décision n°2012-06-290 du 30 juin 2012 modifiée portant délégation de signature du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Décide :

Article premier. – Madame Manuelle VERTOT, chef du service des affaires juridiques de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, est nommée correspondant informatique et libertés de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Registre des Actes, avis et décisions* de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 22 janvier 2013

Marc MORTUREUX